

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
ÉTAT-MAJOR
DE L'ARMÉE NATIONALE POPULAIRE
COMMANDEMENT DES FORCES AERIENNES

DEUXIÈME MISE EN DEMEURE AVANT RESILIATION

Conformément aux dispositions de l'article 149 du décret présidentiel N°15-217 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et en application des clauses contractuelles afférentes au marché à commandes n°24/2020 du 20/09/2020 conclu avec la société émiratie TRANSWORLD AVIATION FZE, sise à Jebel Ali Free Zone, Plot N° MO0608 Code Postal 61002, Dubai, Emirats Arabes Unis, cette dernière est mise en demeure pour la deuxième fois avant résiliation concernant l'avenant n°02 en date du 13/06/2023 au marché à commandes au motif :

- Non dépôt de la caution de bonne exécution et de garantie de l'avenant n°02

A cet effet, la Société émiratie TRANSWORLD AVIATION FZE, est tenue d'honorer ses engagements contractuels, dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Passé ce délai, des mesures seront prises conformément à la réglementation en vigueur.